

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2015

Séance du 18 Mars 2015– Maison du Parc à Pélussin
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 86
Présidente : Mme PEREZ Michèle

Délégués Collège de la Région Rhône-Alpes

Etaient présents :

Mme CHANAL Agnès
Mme COROMPT Thérèse
M. PALLUY Guy

Etaient représentées

Mme CUKIERMAN Cécile Par M. PALLUY Guy
Mme MICHAUD-FARIGOULE C. Par Mme COROMPT

Etaient absents

M. DE PEYRECAVE Gabriel
Mme JUBAN Laurence
M. LARDON Eric
M. LONGEON Olivier
M. UCA Elvan

Délégués Collège des Conseils Généraux

Etaient présents

M. BONNARD Georges Conseiller Général de la Loire
M. CATELON Bernard Conseiller Général Rhône

Etaient représentés

M. BARNIER Jean François Par M. BONNARD Georges
M. DELORME Paul Par M. CATELON Bernard
Mme BERLIER Solange Par Mme PEREZ Michèle

Etait excusé

M. REYNAUD Hervé Conseiller Général de la Loire

Etaient absents

M. GILBERT Jean Conseiller Général de la Loire
M. LASSABLIERE Marc Conseiller Général de la Loire

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Etaient présents :

Mme DE LESTRADE Christine
M. DEVRIEUX Michel
M. PERRET Jean Baptiste
M. ZILLIOX Charles

Était représentée

Mme RICHARD Béatrice

Par Mme DELESTRADE Christine

Étaient absents

M. BLANC Eddie

M. CHORON Denis

M. SAUVIGNET Daniel

Délégués des communes

Étaient présents

M. BRIAS Bernard

Délégué de Véranne

Mme BONNAY Gisèle

Déléguée suppléante de Chuyer

M. MARET Philippe

Délégué de Malleval

Mme PEREZ Michèle

Déléguée de Roisey

M. SEGUIN Frédéric

Délégué de St Michel sur Rhône

Mme MERCIER Bernadette

Déléguée suppléante de Maclas

Était absente

Mme LEFEBVRE M. Chantal

Déléguée de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. BASTIEN Michel

M FOREL Vincent

M. IMBERT Florent

Mme LEVEQUE Patricia

Mme SOUVIGNET Muriel

M. SCHMELZLE Pierre

M. SOUTRENON Bernard

Étaient absents

Mme ROCHETTE Yvette

M. VOCANSON Jean

Délégués des communes

Étaient présents :

M. MALOCHET Yves

Délégué de St Régis du Coin

Mme MONCHOVET Michèle

Délégué de Bourg Argental

M. DEGRAIX Gérard

Délégué suppléant Colombier

M. LAVOUE Jacques

Délégué suppléant Planfoy

Étaient absents :

M. ARNAUD Patrick

Délégué de Thélis la Combe

M. DURSAPT Jean Louis

Délégué de Tarentaise

M. LE GRIS Sébastien

Délégué de St Sauveur en Rue

M. PRUD'HOMME J Claude

Délégué de St Romain les Atheux

Délégués Collège secteur de Condrieu

Délégué de la Communauté de communes

Etaient présents

Mme BERGER Corinne

M. BONNEL Claude

M. BRACCO Vincent

M. GADOUD Marc

Etait absent

M. DARMANCIER Martial

Délégué des communes

Etaient présents

M. DURR Daniel

Délégué de Condrieu

M. GAUTHIER Robert

Délégué de Treves

Mme SANCHEZ A Marie

Déléguée suppléante de Loire sur Rhône

M TARDY Sébastien

Délégué suppléant de St Romain en Gal

Etait absent

M. LAGER Alain

Délégué de Tupin Semons

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient présents

Mme DREVON Chantal

M. PORCHEROT J Philippe

Etait représentée

Mme FAYOLLE Sylvie

Par M. BERGER J Pierre

Etait excusé

M. SEUX Jean François

Etait absente

Mme HUET Isabelle

Délégués des communes

Etaient présents

M. BARRIER Jean Alain

Délégué de Farnay

M. VALLET Olivier

Délégué suppléant La Terrasse sur Dorlay

Etait représenté

M. VALLUY J. Christophe

Par M. PORCHEROT J Philippe

Etait absent

M. THOLOT Sébastien

Délégué La Valla en Gier

Délégués Collège des Villes Portes

Délégué de la Communauté agglomération de Saint Etienne Métropole

Etaient Présents

M. CAPILLA Vincent

Mme CHAZELLE Suzanne

M. GEYSSANT Daniel

M. PENARD Christophe

Etait représentée

Mme FOREST Nicole

Par M. MICHAUT Marc

Etaient absents

M. GONNET J. Gabriel

M. FAVERJON Christophe

Délégués des Villes portes

Etaient présents

M. BERGER J. Pierre

Délégué de St Etienne

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Délégué suppléant de La Ricamarie

M. LARGERON Patrick

Délégué Annonay

M. MICHAUT Marc

Délégué de L'Horme

Etait représentée

Mme CHARBONNEL Christiane

Par M CAPILLA Vincent

Etaient excusés

M. CROZET Cédric

Délégué de Sorbiers

M. VINCENT Pierre

Délégué suppléant de Lorette

Etaient absents

Mme A. DE BEAUMONT

Déléguée de Firminy

M. GAGNEUR Jean François

Délégué de Givors

Mme RUAS Janine

Délégué de St Martin la Plaine

Assistaient également à la réunion :

Mme MAZOYER Martine

Déléguée suppléante de Véranne

M. FAURE Nicolas

Président Association des Amis du Parc du Pilat

Mme DERMINGER Jacqueline

DDT 69 - Condrieu

Mme FRANCOIS Léa

CG 42

Mme REVALIER Chloé

Région Rhône Alpes

M. VERILHAC J Marc

Trésorier du Parc

M. LEMALLIER Bruno

Administrateur de la FRAPNA Loire

M. BOUCHUT Guillaume
M. BONNEAUD Gilles

Technicien de la FRAPNA Loire
Conseiller municipal de Planfoy et Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « vallée de l'ondenon, contrefort nord du Pilat »

Membres équipe du Parc :
Catherine BEAL
Bernadette RONDET
Peggy LE NIZERHY
Sandrine GARDET

Etaient excusés

| | |
|-------------------------------|--|
| M. CEREZA | DDT 42 St Etienne |
| M. CHIRAT Thierry | DDT 42 Pélussin |
| Mme CHUZEVILLE Danielle | Présidente CG du Rhône |
| M. CHRISTOFORETTI Jean Daniel | Direction du travail |
| M. DUMAS Jacques | Fédération de pêche de la Loire |
| M. GIBERT | Direction du tourisme de la Loire |
| Mme GOUX Mylène | ONF |
| M. GRENOT Jacques | CRPF |
| M. LACROIX Gérard | Secrétaire général préfecture Loire |
| M. MORETON | Chambre de commerce et d'industrie |
| M. SIMONIAN Edouard | Conseiller Régional délégué aux Parcs naturels régionaux |
| M. SUDRY Fabien | Préfet de la Loire |

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Michèle Perez accueille les membres du Comité syndical à la Maison du Parc.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2015.

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE BUREAU DES 17 DECEMBRE 2014 ET 14 JANVIER 2015.

Aucune observation n'est formulée.

3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU BUREAU ET A LA PRESIDENTE.

Dans sa séance du 26 juin 2014 le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau et de la Présidente.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau et la Présidente doivent rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Compte rendu des décisions prises par le Bureau :

La liste exhaustive des décisions prises, figure dans les compte rendus approuvés qui seront systématiquement inscrits à l'ordre du jour de chaque séance.

Sandrine Gardet, à la demande de Michèle Perez, résume les principales décisions prises à l'occasion de ces deux réunions de Bureau.

Ainsi, il est précisé que l'Opération rurale collective artisanat commerce se termine et que les derniers dossiers de demande d'aide des entreprises ou réseaux d'entreprises sont instruits actuellement.

Le programme d'éducation au territoire du Parc a été lancé et concerne 66 classes dont 23 des Villes Portes. L'action « le mercredi des enfants du Parc » a été renouvelée pour les vacances d'hiver, de printemps et de Toussaint.

Le Bureau a également validé la demande de renouvellement d'adhésion du Pilat à la Charte européenne du tourisme durable auprès de l'association européenne EuroPark. Ce renouvellement nous sera accordé sous réserve que notre bilan touristique 2009-2013 soit jugé satisfaisant et que notre programme de développement touristique 2015-2018 le soit également.

Le Bureau a décidé de renouveler le partenariat du Syndicat mixte du Parc avec Scouts et Guides de France. Aussi le Parc accueille pendant 8 mois une personne embauchée en Service civique par Scouts et Guides de France et qui a pour mission de développer des camps et chantiers Scouts sur le Pilat. Cette personne s'appelle Clément ARQUILLIERE et les membres du Syndicat mixte du Parc sont appelés à le contacter s'ils ont en tête un chantier à confier à des Scouts.

Le Bureau a reconduit pour 2015 le partenariat avec les Points Info Energie de la Loire (Héliose) et du Rhône (Hespul) pour poursuivre sur le Pilat le conseil aux particuliers partagé Architecture (salariés du Parc) – Energie (salariés des points info énergie). Il s'agit aussi en 2015 de relancer le travail de réflexion sur la micro-hydro-électricité et d'essaimage du modèle des centrales photovoltaïques villageoises.

Le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises pas le Bureau lors des réunions des 17 décembre 2014 et 14 janvier 2015.

Compte rendu des décisions prises par la Présidente :

La liste des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2015.

| <u>Délégations</u> | <u>Décision</u> |
|---|------------------------------|
| Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget | <i>Sans objet</i> |
| Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget | Cf tableau ci-dessous |
| Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans | <i>Sans objet</i> |
| Passer des contrats d'assurance | <i>Sans objet</i> |

| | |
|---|--|
| Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc | <i>Sans objet</i> |
| Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges | <i>Sans objet</i> |
| Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600€ | <i>Sans objet</i> |
| Fixer la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts | <i>Sans objet</i> |
| Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical | <i>Sans objet</i> |
| Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif | Activation de la ligne de Trésorerie (fixée par délibération du Comité syndical du 5 février 2014) pour un montant de 130 000€ du 26/01 au 24/02/2015. |

Liste des décisions prises par la Présidente dans le domaine des marchés publics pour la période Janvier – Février 2015

| Objet | Entreprise attributaire | Montant |
|--|--|---|
| Coordination d'un groupe d'entreprises du bâtiment en démarche "Responsabilité Sociétale des Entreprises" | ACTA Qualité | 10 722€ TTC |
| Concerts en balade et Scènes aux champs – direction artistique édition 2015 | Quelques p'Arts...SOAR (Secteur Ouvert des Arts de la Rue) | 28 000€ TTC |
| Définition d'une stratégie de communication du programme « Changer d'ère » et de la stratégie globale du Parc du Pilat | Terrapublica | Tranche ferme: 8 220 € TTC Tranche conditionnelle : 4410 € TTC |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de cette communication.

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 :

Thérèse COROMPT, Vice Présidente en charge des Finances présente le compte administratif 2014 du Parc du Pilat. Le résultat de l'exercice 2014 et le résultat d'exécution du budget se présentent comme suit :

| Fonctionnement | | |
|-----------------------|----------------|----------------|
| | Prévu | Réalisé |
| Recettes | 4 600 309,59 € | 2 930 878,14€ |
| Dépenses | 4 600 309,59 € | 2 974 528,47€ |

| | | |
|---------------------------------|--|--------------------|
| | | |
| Résultat de l'exercice | | - 43 650,33€ |
| Résultat reporté (exercice N-1) | | 618 663,83€ |
| | | |
| Résultat cumulé | | 575 013,50€ |

| Investissement | | |
|---------------------------------|---------------|----------------------|
| | Prévu | Réalisé |
| | | |
| Recettes | 1 738 407,56€ | 1 037 796,18€ |
| Dépenses | 1 738 407,56€ | 1 500 762,78€ |
| | | |
| Résultat de l'exercice | | - 462 966,60€ |
| Résultat reporté (exercice N-1) | | - 104 500,50 € |
| | | |
| Résultat cumulé | | - 567 467,10€ |

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 7 546,40€.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion présenté par le Receveur du Syndicat.

Après cette présentation, la Présidente se retire et confie à Thérèse COROMPT, Vice Présidente, la présidence de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical :

- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2014 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur le tenue des comptes,
- approuve le compte administratif 2014.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014.

Thérèse COROMPT, Vice Présidente en charge des Finances indique que, suite au vote du Compte administratif, il est nécessaire d'affecter le résultat de l'exercice 2014.

Elle rappelle que le compte administratif présente les résultats suivants :

| Fonctionnement | | |
|---------------------------------|----------------|--------------------|
| | Prévu | Réalisé |
| | | |
| Recettes | 4 600 309,59 € | 2 930 878,14€ |
| Dépenses | 4 600 309,59 € | 2 974 528,47€ |
| | | |
| Résultat de l'exercice | | - 43 650,33€ |
| Résultat reporté (exercice N-1) | | 618 663,83€ |
| | | |
| Résultat cumulé | | 575 013,50€ |

| Investissement |
|-----------------------|
|-----------------------|

| | Prévu | Réalisé |
|---------------------------------|---------------|----------------------|
| Recettes | 1 738 407,56€ | 1 037 796,18€ |
| Dépenses | 1 738 407,56€ | 1 500 762,78€ |
| Résultat de l'exercice | | - 462 966,60€ |
| Résultat reporté (exercice N-1) | | - 104 500,50 € |
| Résultat cumulé | | - 567 467,10€ |

D'où un résultat de clôture total (Fonctionnement et Investissement) de 7 546,40€.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

| | | | | |
|---|--|--|--|--------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 | | | | 575 013,50€ |
| Affectation obligatoire : | | | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | | | | 133 529,36€ |
| Solde disponible affecté comme suit : | | | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | | | | 10 000€ |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | | | | 431 484,14€ |
| Total affecté au c/ 1068 : | | | | 10 000€ |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 | | | | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | | | | |

6 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Thérèse Corompt, Vice-Présidente en charge des Finances présente le projet de Budget Primitif 2015 qui est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du 28 Janvier 2015.

Le budget du Parc comprend deux volets bien distincts mais regroupés au sein d'une seule et unique maquette budgétaire : le volet statutaire du budget du Parc et le volet « programmes ». **Ce second volet est constitué au fur et à mesure de l'année en fonction de l'attribution des subventions sollicitées auprès des différents partenaires.** Une partie du programme annuel est néanmoins inscrite dès le Budget Primitif. Certains programmes pluriannuels font également l'objet de reports de crédits (investissement) ou de réinscriptions (fonctionnement).

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les recettes :

Participations des membres du Syndicat mixte :

Les participations des membres du Syndicat Mixte sont basées sur les nouveaux statuts approuvés par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 et adoptés par tous les membres du syndicat mixte lors de la procédure de révision de la Charte. La participation de base est de 0,60 € par habitant. La clé de répartition est identique à celle des statuts précédents.

Territoire du Parc:

| Commune qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc | Commune qui adhère à un groupement qui adhère au Parc | Groupement adhérent au Parc * |
|---|---|--|
| 3,5 fois la participation de base Soit 2,10€ | 0,5 fois la participation de base soit 0.30 € | 3 fois la participation de base soit 1.80 € |

* La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire.

Villes-Portes :

| Ville porte qui n'adhère pas à un groupement qui adhère au Parc | Ville porte qui adhère à un groupement qui adhère au Parc | Groupement adhérent au Parc * |
|---|---|---|
| 1 fois la participation de base soit 0.60 € | 0.05 fois la participation de base soit 0.03 € | 0,95 fois la participation de base soit 0.57 € |

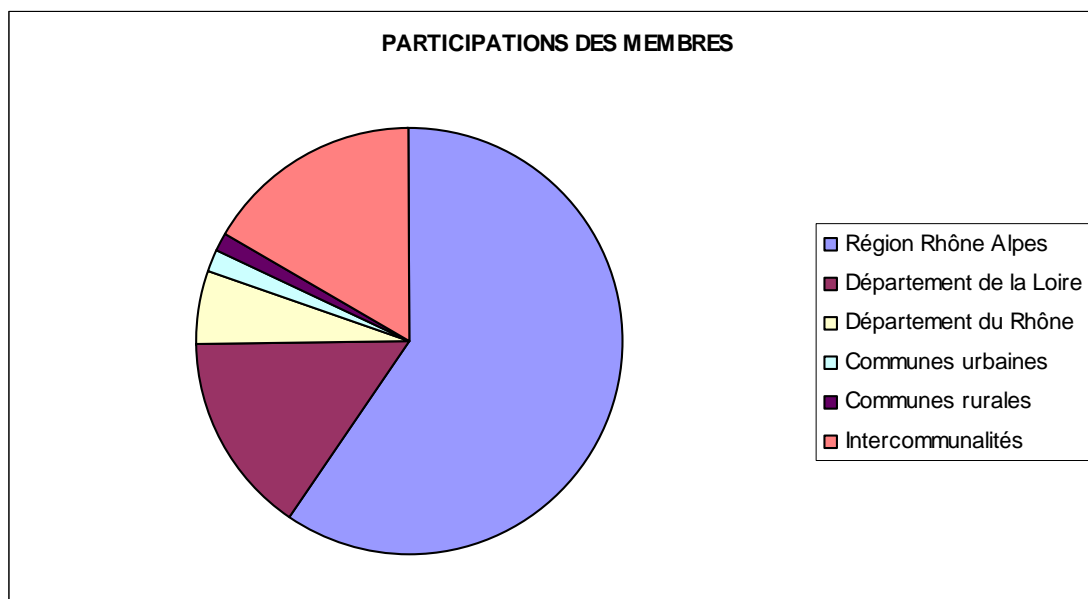
* La population prise en compte est celle des villes du collège des villes-portes.

La participation des Conseils généraux correspond à 10 fois la participation de base. La population prise en compte est celle des communes du collège du territoire situées dans chacun des deux départements.

La participation de la Région Rhône-Alpes correspond à 60% du budget statutaire de fonctionnement sur la base de 985 320 € (année 2013) qui peut être augmentée annuellement au maximum de 2%.

Le détail des participations attendues pour l'année 2015, tenant compte des évolutions de population, est donc le suivant :

| <u>Membres du Syndicat mixte</u> | <u>Année 2015</u> | <u>% du total des participations</u> |
|---|--------------------------|---|
| Région Rhône Alpes | 995 320 | 60 |
| Département de la Loire | 253 566 | 15 |
| Département du Rhône | 92 028 | 5 |
| Communes urbaines | 30 667 | 2 |
| Communes rurales | 20 347 | 1 |
| <u>Intercommunalités</u> | 279 690 | 17 |
| Total | 1 671 618 | 100 |



Par courrier du 9 février 2015, la Métropole Grand Lyon nous a informés qu'à compter du 1^{er} janvier, la participation serait versée à 50% par le Département du Rhône et à 50% par la Métropole. Cela résulte du protocole financier élaboré lors de la fusion entre le Département du Rhône et la Communauté urbaine.

La participation prévisionnelle du Ministère de l'Ecologie est de 100 000 € et non de 110 000€ comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

Il est important de souligner que le montant des contributions statutaires couvre 83% du montant du Budget statutaire et que 81% des participations statutaires sont affectées aux charges de personnel.

Cependant, la totalité des contributions statutaires n'est pas affectée aux seules dépenses de fonctionnement et d'investissement de la structure.

En effet, le volet statutaire abonde également le financement d'actions qui ne sont subventionnées qu'en partie par les programmes (éditions, une partie des actions culturelles et de promotion touristique, animation dans le domaine de l'énergie,.....).

Le tableau ci-dessous présente, en recettes, le Budget statutaire 2015 en comparaison avec le Budget Primitif statutaire 2014. Une augmentation de 0,9% est constatée.

| Compte | LIBELLE | BP Statutaire 2014 | BP Statutaire 2015 |
|--------|--|--------------------|--------------------|
| | CHAPITRE 13 ATTENUATION DES CHARGES | 127 000 | 147 200 |
| | CHAPITRE 70 - PRODUITS GESTION COURANTE | 15 000 | 20 000 |

| | | | |
|--|--|------------------|------------------|
| | CHAPITRE 74 - SUBVENTIONS PARTICIPATIONS | 1 814 274 | 1 806 618 |
| | | | |
| | CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS GESTION | 27 650 | 27 600 |
| | | | |
| | CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT SUBVENTION | 18 777 | 19 527 |
| | | | |
| | | 2 002 701 | 2 020 945 |

Les **atténuations de charge** sur les salaires augmentent. Cela correspond aux sommes versées par :

- l'Agence de Services et de Paiement de Rhône Alpes dans le cadre du dispositif des emplois aidés,
- l'association IPAMAC dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 60% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Secrétaire général de cette structure,
- la Maison du Tourisme dans le cadre de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi afin d'assurer les fonctions de Directeur de la structure.

Les autres recettes correspondent notamment :

- aux redevances versées par les structures hébergées à la Maison du Parc depuis 2009 et 2010 : l'association IPAMAC et l'antenne Rhône Alpes du Conservatoire Botanique du Massif Central.
- au remboursement, par ces mêmes structures, des frais d'affranchissement et de photocopies.

Le tableau joint en **annexe 1** présente le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2015,
- en présentant les réinscriptions de crédits correspondant à des programmes pluriannuels et à la ventilation de l'excédent de fonctionnement.

Le Budget Primitif total 2015 en recettes de fonctionnement s'élève à **3 865 905,47€ contre 4 217 752,59€ soit une baisse de 0,9%**.

Les dépenses :

Le tableau ci-dessous présente, en dépenses, le Budget statutaire 2015 en comparaison avec le Budget Primitif statutaire 2014. Une augmentation de 0,9% est constatée.

| Compte | LIBELLE | BP Statutaire 2014 | BP Statutaire 2015 |
|--------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 022 | Dépenses imprévues | 9 159 | 930 |
| 023 | Virement investissement | 23 248 | |
| | | | |

| | | | |
|--|--|------------------|------------------|
| | CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES | 530 000 | 470 500 |
| | | | |
| | CHAPITRE 012 CHARGE DE PERSONNEL | 1 265 000 | 1 353 596 |
| | | | |
| | CHAPITRE 65 AUTRES CHARGE GESTION | 128 370 | 133 370 |
| | | | |
| | CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES | 7 180 | 10 085 |
| | | | |
| | CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| | | | |
| | CHAPITRE 042 – AMORTISSEMENT | 39 744 | 52 464 |
| | | | |
| | TOTAL | 2 002 701 | 2 020 945 |

Les **charges à caractère général** diminuent. Une analyse de chaque compte a été réalisée afin de voir s'il était possible de dégager des marges de manœuvre. Le prévisionnel 2015 tient compte des résultats de cette analyse et son montant a donc été affiné. Cela a permis de ventiler différemment les recettes de fonctionnement sur les différents comptes pour absorber les hausses de certains.

Les **charges de personnel** augmentent du fait :

- du retour d'un agent en congé parental sur une année pleine,
- de l'augmentation des charges patronales et de l'avancement de la carrière des agents,
- d'une personne en plus recrutée en contrat d'avenir pour un an, sachant que le coût de ce poste est compensé à 70% par une aide de l'Etat.

Depuis le débat d'orientations budgétaires, Pôle emploi nous a informé d'une évolution législative touchant les personnes en insertion. Désormais, ces dernières ne peuvent être recrutées pour des contrats de moins de 24 heures. Ainsi, les agents d'entretien de la nature des deux équipes vont progressivement passer de 20 heures à 24 heures. Cela va induire un coût supplémentaire pour le Parc estimé à 17 700€ maximum pour 2015 (*si les 8 agents passaient à 24 heures à compter du 1^{er} janvier ce qui ne sera pas le cas*) compensé en partie par une prise en charge de l'Etat au titre des emplois aidés à hauteur de 12 743€ supplémentaires (*à taux de remboursement constant*).

Il est à noter que tous les agents relevant de l'équipe statutaire sont titulaires de la fonction publique territoriale. L'année 2015 sera consacrée à un travail de redéploiement des compétences et de priorisation des actions conduites afin de faire face à la baisse des effectifs du personnel financé sur le volet programme.

Une dépense exceptionnelle de 30 000 €, relative à la part patronale de la validation des services de plusieurs agents pendant leur période de contractuel au Parc, doit être inscrite au budget.

Les **Autres charges de Gestion** sont en légère augmentation. Elles correspondent notamment à la subvention versée à la Maison du Tourisme assise sur le coût de la mise à disposition de Jean-Paul Guérin à hauteur de 40% de son temps d'emploi.

Les indemnités versées aux élus relèvent également de ce chapitre.

En 2015, trois nouveautés sont à souligner :

- en accord avec les autres Parcs naturels régionaux du Massif Central, un système d'avance de trésorerie serait consenti au profit de l'association InterParcsMassifCentral (IPAMAC) dans le cadre des projets conduits sur notre territoire. Il s'agit d'une avance remboursable n'ayant pas de traduction budgétaire. Il convient néanmoins d'autoriser la Présidente à signer la convention dont le projet est joint en annexe à la présente note.
- dans le cadre de l'élaboration conjointe du plan paysage et du schéma de secteur de la côte rhodanienne entre le Parc du Pilat et le syndicat mixte des Rives du Rhône, une participation financière du Parc au Syndicat des Rives du Rhône serait versée pour un montant maximum de 4 500€.
- l'installation d'une ruche pédagogique dans le jardin de la Maison du Parc s'est faite en partenariat avec le syndicat l'Abeille du Pilat, et plus particulièrement avec le rucher école, qui s'est chargé de fournir l'essaim et d'assurer l'entretien de la ruche. Dans le cadre de ce partenariat un financement à hauteur de 2 000€ maximum serait versé au syndicat.

Enfin, le remboursement des emprunts augmente. Il s'agit de l'incidence de l'emprunt contracté fin 2013 pour les travaux portant sur la Maison du Parc.

Le tableau joint en **annexe 2** présente le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2015;
- en présentant les réinscriptions de crédits correspondant à des programmes pluriannuels.

Le Budget Primitif total 2015 en dépenses de fonctionnement s'élève à **3 865 905,47€ contre 4 217 752,59€ soit une baisse de 0,9%**.

Les programmes inscrits au Budget primitif 2015.

Le tableau joint en annexe 3 présente en dépenses et en recettes les programmes inscrits en fonctionnement au Budget Primitif 2015.

Le programme prévisionnel pour 2015 est toujours un programme charnière entre des dispositifs de financements calés sur l'ancienne Charte (Contrat de Parc, PSADER et convention avec le Conseil général de la Loire notamment) et des actions s'inscrivant d'ores et déjà dans la Charte Objectif 2025. Ces dispositifs contractualisés ont été retravaillés et renégociés en 2014 afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de la Charte. Ces nouvelles contractualisations devraient aboutir en 2015.

Huit postes de chargés de mission du Parc seront financés en 2015 sur ce volet opérationnel, ces chargés de mission assurant l'animation et la mise en œuvre des projets inscrits dans ce cadre.

Il s'agit des chargés de mission suivant :

| Intitulé | Nombre de chargés de mission | Durée/date de fin | Taux de financement |
|---|-------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| Chargée de mission ORC, financements participatifs et | 1 (à 80%) | Fin du contrat le 31 décembre 2015 | 94% |

| | | | |
|--|-----------|--|------|
| Economie sociale et solidaire | | | |
| Animation d'actions agroécologiques, du « Périmètre d'Aménagement des Espaces Naturels et Agricoles - PAEN - de la Vallée du Gier pilatoise » et des sites Natura 2000 | 2 | Temps d'animation lié à la durée des plans d'actions ou de gestion définis pour chaque site. | 100% |
| Observatoire participatif de la Biodiversité | 1 | Poste mutualisé pour certaines missions avec le CPIE des Monts du Pilat Fin du contrat 6 juillet 2015 <i>(reconduction possible)</i> | 100% |
| Animation Maison de la Mobilité | 1 (à 90%) | Fin du contrat le 31 décembre 2015 | 100% |
| Animation de la Charte Forestière de Territoire | 1 | Fin du contrat le 30 avril 2015 <i>(reconduction possible)</i> | 100% |
| Gestion des patrimoines et usage des chemins | 1 | Thèse CIFRE d'une durée de 3 ans <i>(dernière année)</i> | 95% |
| Gouvernance autour du Fleuve Rhône | 1 | Thèse CIFRE d'une durée de 3 ans à compter d'octobre 2014 (<i>1^{ère} année</i>) | 100% |

Le volet statutaire abonde le financement des postes qui ne sont financés qu'en partie par les programmes.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement inscrites au Budget primitif statutaire en les comparant avec le Budget primitif statutaire 2014.

| Compte | LIBELLE | BP statutaire 2014 | BP statutaire 2015 |
|--------|---|-----------------------|-----------------------|
| | CHAPITRE 040 AMORTISSEMENT | 18 777 | 19 527 |
| | CHAPITRE 16 - EMPRUNTS | 32 915 | 29 641 |
| | CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | 4 000 |
| | CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 20 000 | 10 000 |
| | CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 30 000 | 49 296 |
| | TOTAL | 101 692 | 112 464 |

Le remboursement des emprunts de la voirie forestière du Bessat et de la Maison du Parc se poursuivent.

Concernant la Maison du Parc, un emprunt d'une durée de 15 ans a été contracté début 2014. Il s'agit d'un emprunt à amortissement constant avec sur-amortissement du capital les deux premières échéances. De fait, le montant remboursé en 2014 est supérieur à celui qui sera remboursé sur les années suivantes, puisque deux échéances ont été payées au lieu d'une.

Pour 2015, la capacité d'investissement sera réduite le temps d'absorber la charge des travaux liés à la Maison du Parc et de récupérer les recettes de FCTVA.

Ainsi, les nouvelles dépenses d'investissement envisagées sur le budget statutaire portent sur:

- des travaux d'urgence qui sont à réaliser sur le bâtiment dénommé la Maison de l'eau à Marlhes, géré par le CPIE des Monts du Pilat, mais dont le Parc est propriétaire,
- la part d'autofinancement pour la maîtrise d'œuvre et les travaux (tranche ferme) de conservation de l'Ermitage de la Chartreuse de Sainte Croix en Jarez, dont le Parc est propriétaire,
- la part d'autofinancement du nouveau site internet du Parc du Pilat.

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'investissement inscrites au Budget primitif statutaire en les comparant avec le Budget primitif statutaire 2014.

| Compte | LIBELLE | BP statutaire 2014 | BP statutaire 2015 |
|--------|---|-----------------------|-----------------------|
| 021 | Virement Fonctionnement | 23 248 | 0 |
| | CHAPITRE 10 - DOTATIONS | 38 700 | 60 000 |
| | CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| | CHAPITRE 040: AMORTISSEMENT | 39 744 | 52 464 |
| | TOTAL | 101 692 | 112 464 |

Un virement de la section de fonctionnement n'est pas nécessaire du fait des recettes attendues de FCTVA. Il est précisé que pour le Parc, le FCTVA est versé deux ans après le paiement de la TVA.

Le remboursement au titre du FCTVA augmente passant de 38 700€ à 60 000€.

Le tableau, joint en annexe 4, présente en dépenses et en recettes le Budget Primitif Total :

- en reprenant et en détaillant le budget statutaire ;
- en ajoutant les programmes inscrits au Budget primitif 2015,
- en ajoutant les reports de crédits.

Le Budget Primitif total 2015 en dépenses et en recettes d'investissement s'élève à **853 783,54 € contre 1 536 473,56€ en 2014.**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Budget Primitif 2015 tel que présenté en séance,
- autorise la Présidente à signer la convention d'avance de trésorerie avec l'association IPAMAC, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que les conventions à intervenir avec le syndicat des Rives du Rhône et l'Abeille du Pilat.

7 – QUESTIONS DIVERSES :

A l'issue de la séance, il est procédé à la signature officielle de la Charte « Objectif zéro pesticide » entre le Parc du Pilat et la Frapna Loire représentée par Bruno LEMALLIER, administrateur et Guillaume BOUCHUT technicien.

Cette Charte s'inscrit dans les objectifs du plan régional Ecophyto. Elle est également signée par la DRAAF et le FREDON Rhône Alpes.

A cette occasion, la Commune de Planfoy représentée par Gilles BONNEAUD et la Ville d'Annonay représentée par Patrick LARGERON, également signataires d'une charte similaire, ont témoigné des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Il est également fait état de la présence d'une exposition relative à l'opération « Objectifs zéro pesticide » qui vient d'être mise en place dans le hall d'exposition de la Maison du Parc, et ce, jusqu'au 17 avril 2015.